

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

---

Tenu à 18h00 à la Salle des Fêtes de Légny en raison des contraintes sanitaires liées au COVID 19

Présents : Mesdames BOYER, CHARENSOL, CORDIER, FAVRE, FRANCESCHI, JOVILLARD, LOUIS, RATTON et RODET  
Messieurs AULAS, FOLLIOT, GRANGER-THOMAS, POUDROUX et THEVENET

Absente excusée : Mme Nathalie BANES

Secrétaire de séance Madame Nicole BOYER

---

### ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal en préalable de sa tenue reçoit Mme Martine Publié, conseillère départementale, représentant le canton du Bois d'Oingt. Cette dernière a souhaité rencontrer tous les conseils municipaux nouvellement installés afin de leur présenter le rôle et les actions du Département du Rhône et plus particulièrement les actions et missions confiées à sa responsabilité en tant que Vice-Président en charge de la Culture et du Tourisme.

Mme Martine Publié, une fois répondu aux questions des élus, quitte la séance à 18h50.

L'ordre du jour du conseil est alors abordé

#### **I. Délibérations soumises au Conseil**

##### **1- Désignation des délégués communaux aux commissions intercommunales**

La liste des commissions dans lesquelles la commune de Légny se doit d'être représentée a été jointe à l'envoi de la convocation. A noter qu'il faut aussi désigner un élu pour la commission intercommunale des personnes handicapées pour la mise aux normes des bâtiments et que Michelle Ratton a été proposée pour la commission intercommunale des impôts directs.

Se sont donc proposés pour les commissions intercommunales suivantes :

<b>Activité et Mobilité</b>	<b>Économique, Commerce - Artisanat</b>	Mme	Sylvie	Jovillard
	<b>Transport</b>	Mme	Véronique	Franceschi
	<b>Emploi Formation</b>	Mme	Catherine	Cordier
<b>Infrastructures du Territoire</b>	<b>Voirie</b>	Mr	Laurent	Aulas
	<b>Voirie</b>	Mme	Fabienne	Rodet
	<b>Entretien Bâtiments</b>	Mr	Laurent	Poudroux
	<b>Bâtiments Neufs</b>	Mr	Laurent	Poudroux
	<b>Rivières</b>	Mr	Yann	Granger-Thomas
<b>Jeunesse et Services</b>	<b>Petite Enfance – Parentalité</b>	Madame	Marjolaine	Charensol
	<b>Petite Enfance – Parentalité</b>	Madame	Catherine	Cordier
	<b>Jeunesse – ALSH</b>	Mr	Nicolas	Folliot
	<b>Sociale</b>	Mme	Catherine	Cordier
<b>Environnement et Habitat</b>	<b>Agriculture et Espaces Naturels – GEMAPI</b>	Mme	Michelle	RATTON
	<b>Agriculture et Espaces Naturels – GEMAPI</b>	Mme	Nathalie	BANES
	<b>Habitat - Logement - Urbanisme</b>	Mme	Nicole	BOYER
	<b>Habitat - Logement - Urbanisme</b>	Mme	Michelle	Ratton
	<b>Collecte et Traitement des déchets – RSO</b>	Mr	Olivier	Thevenet
	<b>Collecte et Traitement des déchets – RSO</b>	Mr	yann	Granger-Thomas
	<b>Agenda 2030</b>	Mme	Delphine	FAVRE
	<b>PCAET</b>			En attente
<b>Rayonnement du Territoire</b>	<b>Tourisme et Vie Associative</b>	Mme	Marjolaine	Charensol

	<b>Culture Patrimoine (Géoparc - PAH)</b>	Mme	Nicole	Boyer
	<b>Culture Patrimoine (Géoparc - PAH)</b>	Mme	Michelle	Ratton
	<b>Communication externe et Évènementiel</b>	Mme	Christine	Louis
	<b>Communication externe et Évènementiel</b>	Mr	Nicolas	Folliot
<b>ACCESSIBILITE</b>		Mme	Marjolaine	Charensol

En l'absence de Nathalie Banes, cette dernière a été proposée à la commission agricole et pourrait être désignée également pour le PCAET ; Nicole Boyer se proposant de rejoindre cette commission et de laisser sa place à la commission culture si éventuellement N.Banes ne souhaitait pas couvrir le sujet du PCAET. Cette décision est en attente de la position de N.Banes .

La désignation des délégués telle que proposée lors du conseil est adoptée à l'unanimité

A ce jour sont non pourvues les délégations suivantes

Administration et coopérations territoriales

\*finances

\* coopérations territoriales

## 2- Validation de la convention d'intervention avec le CAUE

Le projet de convention de partenariat avec le CAUE tel qu'évoqué lors de notre dernier conseil est soumis au conseil municipal de ce jour. Le CAUE est parti sur un protocole cadre d'une durée de 3 ans reconductible une fois permettant :

- comme sa nature l'indique : d'établir un programme d'actions liées entre elles pour assurer la cohérence et bonne logique de vos projets en proposant une vision globale et stratégique de votre centre bourg et alentours, des fiches guides pré-programmatiques sur les 2 projets que nous avons identifiés comme prioritaires (le restaurant scolaire et la place) et un temps d'aide et d'assistance au choix des MOE nécessaires pour réaliser ces opérations (que l'on pourrait considérer comme une première série de travaux).

- comme sa durée l'indique : de mutualiser/cumuler nos droits d'accompagnements CAUE RM du fait de notre adhésion et de notre sollicitation pour avoir un appui plus conséquent en début car au regard de nos contraintes calendaires pour l'école, la vision globale et la pré-programmation architecturale du restaurant scolaire doivent se mener de front.

- comme son caractère reconductible l'indique : de pouvoir parfaire notre vision globale et stratégique, développer des fiches guides sous forme de recommandations ou sous forme de pré-programmation....(NB : le CAUE a conditionné cette reconduction sur le fait de laisser un nombre de jours gratuits minimum pour nos hameaux (pour leur amélioration propre ou pour des liens avec le village de Légny...) car le protocole-cadre initial donne quasi tous les droits d'accompagnement sur votre centre bourg. S'il nous semble pertinent de mettre un "coup de collier" sur le centre bourg, il nous semble aussi important que les hameaux puissent faire l'objet d'un accompagnement pour faire de Légny (commune complète) un territoire.

A noter que pour parfaire les demandes formulées lors du dernier conseil municipal, une demande a été faite auprès des services du Département du Rhône car nous bénéficions aussi d'une possibilité d'assistance gratuite pour la réflexion sur des aménagements spécifiques : une note leur a été adressée pour la réflexion sur la problématique du stationnement au Hameau de Billy.

Le conseil valide à l'unanimité le projet de convention et autorise Mme le Maire à la signer.

### **3 - Travaux en lien avec le SAVA**

Le réseau d'assainissement du SAVA connaît des dysfonctionnements par temps de pluie, ce qui se traduit par des déversements au milieu naturel trop fréquents lors d'épisodes pluvieux. Le schéma directeur d'assainissement réalisé sur le territoire du SAVA a mis en évidence des tronçons de réseau unitaire qui apportent des volumes importants d'eaux pluviales au système d'assainissement. Le service « police de l'Eau » de la DDT du Rhône a demandé au SAVA de se mettre en conformité.

La mise en conformité consiste à séparer les eaux pluviales et les eaux usées. Ces travaux de mise en séparatif du réseau sont financièrement supportés à 50% par le SAVA et 50% par la commune qui a la compétence eaux pluviales. Par ailleurs, la SAVA prend en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux par l'intermédiaire d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage cosignée par le SAVA et la commune concernée. Pour notre commune, ces travaux concernent le secteur de Varina.

Le montant total de ces travaux s'élève à 125.000 euros HT et le montant à charge pour la commune s'élève à 57037 euros. Il est demandé au SAVA la possibilité d'étaler sur deux exercices ce montant soit 28.518,50 euros / an. Un surplus sur la recette volontairement sous-évaluée concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutation initialement budgétée à 25.000 euros dégage un excédent de 19.884 euros puisque la commune va recevoir au total 44.884 euros. Par ailleurs, la commune va être compensée par l'Etat pour une partie des frais engagés lors du confinement pour l'accueil des enfants à l'école non scolarisés faute d'enseignants ou à cause des limites de groupe d'enfants accueillis en même temps dans une classe : cette compensation au 19 juin s'élève à 2530 euros ;

Il resterait donc à trouver en économie sur notre budget 6104,50 euros si la première annuité concerne l'exercice budgétaire 2020.

Deux autres phases de travaux seront à programmer et à co-financer :

- La mise en séparatif du réseau Chemin du Clos Dessous pour un montant total estimé à 70.000 euros HT (50% à charge de la commune)
- La mise en séparatif du centre bourg pour un montant total estimé à 120.000 euros HT (50% à charge de la commune).

Le conseil valide la 1<sup>ère</sup> phase des travaux et autorise Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SAVA

### **4- Travaux d'investissements à engager sur rentrée 2020**

Le conseil municipal est invité à se positionner sur la liste des travaux jointe :

- Raccordement à l'eau du local technique : travaux initialement chiffrés en 2019 mais différés à cause de l'urgence des travaux toiture de l'école. Ce raccordement permettra à notre agent de pouvoir laver son matériel avant d'entrer dans le local technique. Il répond également à une nécessité de sécurité car le local n'est pas équipé en cas d'incendie
- Réfection toiture lavoir : des travaux d'entretien sont à prévoir sur la petite charpente du lavoir afin d'éviter des dégradations plus importantes
- Vidéoprojecteur école : une demande est faite par la nouvelle directrice de l'école de pouvoir disposer dans la classe de maternelle d'un vidéo-projecteur
- Matériel technique : tondeuse et karcher : la commune est équipée d'une petite tondeuse mais qui n'est pas suffisamment puissante et techniquement adaptée aux tontes sur le secteur des ponts-tarrets (deux devis ont été faits : Mailloud pour 2719,15 euros TTC et Garnier pour 4104 euros TTC. Après échange avec le cantonnier, le modèle de Garnier est plus adapté à ses besoins (pour la puissance du moteur, largeur de la coupe et marche arrière)

Le budget dont dispose la commune est de 20.000 euros : les travaux précités représentent une enveloppe de 15603,30 euros TTC. Il est préférable de conserver une réserve pour parer à tout aléa d'ici fin d'année.

Compte-tenu des projections pour les nouveaux bâtiments, il est décidé dans un premier temps de valider uniquement les dépenses suivantes :

- Réfection toiture lavoir et achat vidéoprojecteur pour la classe de maternelle.

Par ailleurs, Mme le Maire demande à Mr Yann Granger Thomas de travailler sur le projet de borne WIFI et sur l'état du parc informatique de l'école et à Laurent Poudroux sur celui de l'ouverture de l'ancienne classe pour sa « transformation » en salle des associations.

Des menus travaux sur l'école sont également en cours concernant des problématiques d'huisseries qui ferment mal.

## **II. Rapport des différentes commissions**

**Communication** : le bulletin trimestriel a pris un peu de retard mais devrait être finalisé d'ici une 15ne de jours. Viendra ensuite des réunions de travail avec notre prestataire internet pour décliner la nouvelle charte sur notre site internet

**Transports / Environnement** : Mesdames Marjolaine Charensol et Catherine Cordier font état du circuit Pédibus proposé aux jeunes entrant au collège. La réflexion va s'engager ensuite sur les cheminements piétonniers en lien (ou pas) avec le Géopark

**Ecole** : la rentrée s'effectue avec une équipe enseignante au complet. Le protocole sanitaire applique les mêmes règles que celles établies en juin/juillet : pas d'entrée des parents dans l'enceinte de l'école (excepté pour les parents des toutes petites sections qui font leur 1<sup>ère</sup> rentrée), port du masque pour les adultes, récréations différenciées. Mais en revanche pas de différenciation entre groupes d'élèves pendant les temps de garderie et de cantine.

## **III- Informations diverses**

**Développement de la Fibre Haut Débit** : Mme le Maire informe des problèmes techniques qui sont apparus sur les 1eres communes déjà fibrées (de Anse à Civrieux) et qui sont en phase de commercialisation : les malfaçons techniques génèrent de gros problèmes de connexion. En conséquence, SFR en charge des travaux de fibrage a stoppé toute commercialisation auprès des autres opérateurs en attendant de réaliser un audit technique. Notre commune n'est pas encore concernée par ces problèmes puisque en cours de développement du réseau. Une réunion est prévue en mairie le 15 septembre prochain.

**Travaux Ponts-Tarrets** : Mme le Maire informe le conseil du démarrage des travaux de la station service

**Transport exceptionnel** : Mme le Maire informe le conseil du passage d'un convoi exceptionnel lié au transport d'éoliennes pour alimenter un parc sur le secteur d'Amplepuis. Ce convoi empruntera le rond point du Soanon avec des aménagements de voirie spécifiques. A suivre

**Syder** : Laurent Aulas et Véronique Franceschi ont participé à la récente réunion du Syder visant à installer le nouvel exécutif. Manque encore la désignation de 3 vice-présidents dont 1 représentant de notre communauté de communes.

**Sivu Jean Borel** : Christine Louis et Catherine Cordier informent le conseil de l'installation du nouveau bureau en charge de la gestion du site et du décès de l'ancienne présidente Mme Annie Thilliet.

**Elections sénatoriales** : nos 3 élus désignés font état de leur rencontre avec Etienne Blanc tête de liste aux prochaines sénatoriales

La séance est levée à 20h30

